

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2 / Bordeaux - Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal

10 mai 2021

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18 h 35

1.1 Prise de présences

Étaient présents :

Parents	Équipe école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Nathalie Parent	Loana Bonerandi (début seulement)		
Marianne Utiger	Seraphima Tikhomirova			
Delphine Coppé	Sofie Dessalles			
El Mustapha Jaouhar	Sabrina Pozzi			
Marie-France D'Haiti				
Sami Tannoury (2 ^e moitié seulement)				

Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
			Julie Martel	Stéphanie Dubuc

1.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 10 mai 2021

Au point 4 :

- L'approbation du calendrier scolaire devra être reporté à la prochaine rencontre car le Ministère a annoncé qu'il y aura seulement 2 bulletins l'an prochain. Le point pourra être converti en point d'information.
- Comme le changement du calendrier scolaire pourra affecter les dates des journées pédagogiques, le point sur le choix des activités du SDG pour 2021-2022 est aussi remis à la prochaine rencontre.
- Ajout d'un point d'approbation pour « Don d'un livre à moi TD »

CÉ 10 mai 2021	IL EST PROPOSÉ par Mme Seraphima Tikhomirova et appuyé par M. El Mustapha Jaouhar que l'ordre du jour soit approuvé avec les modifications ci-dessus. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------	--

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 12 avril 2021

Au point 4.2 sur les services aux élèves 2021-2022, le nombre de jours d'orthopédagogie devrait indiquer 13 avec 3 jours payés par le budget école et le nombre de jours de soutien linguistique devrait indiquer 2,5, entièrement payés par le CSSDM.

CÉ 10 mai 2021	IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France D'Haïti et appuyé par Mme Sofie Dessalles que le procès-verbal soit approuvé avec les modifications ci-dessus. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------	---

3. Parole au public

Pas de public.

4. Rapport de la direction

4.1 Approbation des activités

Dans le cadre du programme « Don d'un livre à moi », la banque TD offre un livre aux élèves de première année. Ce don doit être approuvé par le CÉ.

CÉ 10 mai 2021	IL EST PROPOSÉ par Mme Sofie Dessalles et appuyé par Mme Delphine Coppé que le don de livres de la banque TD soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------	---

4.2 Suivi budgétaire

Fonds 1 :

- Un déficit de 10 600 \$ en dépenses non salariales pour l'entretien ménager est prévu en raison du COVID
- Globalement dans le Fonds 1 (salaires et dépenses non salariales confondus), il reste 21 900 \$ de budget.

Fonds 4 :

- Le surplus de 17 000 \$ de l'année passée apparaît dans le budget.

Fonds 9 :

- Le surplus prévu pour la surveillance des dîners est de 25 000 \$. Une partie de ce budget a été utilisée pour payer le salaire de Mme Julie Martel pour améliorer la situation budgétaire du service de garde. Ce surplus permettra d'éponger en partie le déficit du service de garde.

Le surplus global prévu pour les Fonds 4 et 9 est de 25 000 \$.

Fonds 6 – Service de garde:

- Il y a beaucoup de congés de maladie au service de garde ce qui résulte en un déficit prévu de 63 000 \$ dans les salaires.

- Globalement pour le service de garde, le déficit prévu est de 59 000 \$. Le Ministère a indiqué que les écoles ne seront pas responsables des déficits dû à la COVID.

Fonds 6 – Mesures ministérielles

- Aide alimentaire : reste 13 600 \$ de budget sur 30 500\$.
- Soutien additionnel et engagement scolaire : Le tutorat par des enseignants a commencé la 1ère semaine de mai avec des élèves ciblés. Le budget de 13 000 \$ devrait suffire pour continuer jusqu'à la mi-juin.
- À l'école on bouge : budget de 40 000 \$ discuté au CÉ précédent et qui doit être dépensé avant la fin de l'année.
- Aide aux parents : Environ 1200-1300 \$ de ce budget de 2700 \$ servira à payer la conférence sur l'anxiété par la Dre Nadia Gagnier. Il serait possible d'organiser une 2e conférence d'ici la fin de l'année. Mme Parent va envoyer aux parents un rappel et le lien pour s'inscrire quelques jours avant la conférence.
- Seuil minimal : salaires pour les spécialistes.
- Ajout de spécialiste au préscolaire : cela fait plusieurs semaines qu'une dame vient faire de la psychomotricité avec les enfants du préscolaire.
- Lecture à l'école : Les bibliothécaires du CSSDM ont fait les choix de livres. Les achats seront faits sous peu.
- Livres littérature jeunesse classe : Les achats de livres sont faits.
- Classes combinées : budget des enseignantes des classes combinées.
- Insertion des enseignants : Ce budget sera remboursé à la fin de l'année.
- Sorties scolaires : Il a été plus difficile de dépenser le budget car au début les activités virtuelles n'étaient pas éligibles.
- École inspirante : L'école va perdre une partie de ce budget. L'an prochain il sera plus facile de le dépenser car des dépenses salariales seront autorisées dans le cadre de cette mesure.
- PIA libération : Les enseignants travaillent en ce moment sur les plans d'intervention.
- Rang décile : Sert à payer les salaires des spécialistes.
- Soutien EHDAA : Le surplus de 33 000 \$ des années précédentes apparaît dans le budget.
- Encadrement stagiaire : Cette dépense sera remboursée.
- Budgets TI pour EHDAA, Renouvellement des acquisitions, Projet en programmation et Aquisition de combo numérique ont été dépensés pour l'acquisition de i-pad et d'ordinateurs.

Fonds 1 contrôlé centralement:

- Remplacements d'urgence : ce montant sera remboursé.

4.3 Programme de soutien alimentaire

Ce programme a été présenté en réunion de direction et doit être présenté aux CÉ pour consultation.

L'indice de défavorisation CGTSIM tient compte du revenu familial, de la scolarité de la mère, de la monoparentalité féminine et de l'activité des parents. Il permet de distinguer trois catégories d'écoles : 0-20% forte concentration d'élèves défavorisés, 20-30% moins grande concentration d'élèves défavorisés et 30-100% défavorisation de faible importance. L'école Ahuntsic n'est pas une école avec une clientèle défavorisée : l'indice CGTSIM de l'école École Ahuntsic est de 63%.

L'indice de défavorisation SFR correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu se situe près ou sous le seuil de faible revenu. Les indices sont regroupés en rang décile. L'école Ahuntsic est classée dans le 5e rang décile.

Les écoles défavorisées ont des ratios enseignants/élèves réduits.

Présentement les différents programmes de soutien alimentaire sont les suivants :

- Programme Lait-école : le lait est fourni 2 jours/semaine à l'École Ahuntsic, 5 jours/semaine dans les écoles défavorisées.
- Le programme Collation OS : vise les écoles avec un indice CGTSIM de 0-30% et ne s'applique donc pas à l'école Ahuntsic.
- Le programme Aide alimentaire : s'applique à toutes les écoles.
- Le programme Mesure alimentaire (repas à 1\$) : s'applique aux écoles avec un indice de défavorisation de 0-20%.

Les mesures ont été maintenues l'an passé et cette année (délai de grâce) pour certaines écoles qui ne sont plus éligibles aux mesures visant les écoles avec un indice de défavorisation de 0-20% mais le CSSDM doit trouver un autre moyen de distribuer les budgets.

L'école peut décider comment distribuer le budget du programme Aide alimentaire. Par exemple, l'école pourrait distribuer une collation dans les classes d'accueil. La distribution du budget n'est pas encore décidée pour l'an prochain.

Il est proposé :

- De réduire la période de distribution de lait selon le budget
- De limiter le programme Collation OS aux écoles avec un indice CGTSIM de 0-20%
- De destiner le programme Aide alimentaire à des élèves ciblés par les milieux et aux élèves qui utilisent les cafétérias dans les écoles avec un indice 20-100% uniquement, puisque les écoles 0-20% profitent des trois autres programmes (Collation OS, Mesure alimentaire (repas à 1\$) et Aide aux repas).
- De maintenir le programme Mesure alimentaire (repas à 1\$) mais d'en retirer les écoles qui ne sont plus éligibles.
- D'ajouter un nouveau programme Aide aux repas pour des élèves ciblés dans les écoles avec un indice de 0-30%.

Les membres du CÉ peuvent transmettre leurs commentaires à Mme Parent

Note non reliée au programme de soutien alimentaire : Le PELO a été annulé dans toute la commission scolaire pour cette année en raison de la COVID. Ce n'est pas relié à l'indice de défavorisation de l'école.

4.4 Balises AIDA

L'établissement des balises AIDA est monté jusqu'aux avocats du CSSDM. Ceux-ci ont recommandé de s'appuyer sur la politique d'admission du CSSDM. Ils ont recommandé de revoir la politique d'admission du programme AIDA en établissant un seuil de réussite, c'est-à-dire une note globale à partir de laquelle il a été montré que les élèves sont capables de réussir le programme AIDA. L'évaluation des élèves est basée sur le dernier bulletin de 3e année, le 1er bulletin de 4e année et une grille d'évaluation complétée par l'enseignant principal et l'enseignant d'anglais de l'élève. Mme Parent avec les enseignants du programme AIDA ont regardé les notes globales des élèves AIDA des 5 dernières années. Ils en sont venus à la conclusion qu'un élève qui a 88% de moyenne comme note globale dans la grille d'évaluation peut réussir le programme AIDA.

Les élèves de l'École Ahuntsic qui se classent (ont une note globale $\geq 88\%$) seront dorénavant automatiquement acceptés. Un tirage au sort sera effectué pour les places restantes parmi toutes les personnes qui ont atteint la moyenne de 88%, toujours en maintenant la limite de maximum 5 élèves par école autre que l'école Ahuntsic. Le but est de ne pas faire un projet élitiste et de donner une chance à tous les enfants capables. Lors de la pige, un membre du CÉ devra être présent.

Un membre du CÉ a suggéré d'ajouter une note dans les documents AIDA quant aux valeurs (désir de faire un projet non élitiste et donner une chance à tous les enfants capables) qui soutiennent ce mode de sélection.

4.5 Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire devra à nouveau être révisé car le Ministère a annoncé qu'il y aura deux bulletins au lieu de trois l'an prochain et certaines journées pédagogiques sont prévues en fonction des dates de remise des bulletins.

Les deux journées pédagogiques de fin janvier qui permettent la transition entre les deux blocs du programme AIDA sont maintenant décollées parce que le CSSDM a demandé que la 101e journée qui tombe le mercredi soit une journée pédagogique. Mme Parent a consulté les enseignants du programme AIDA et ils ont préféré garder le lundi et le mercredi plutôt que le mardi et le mercredi.

La journée pédagogique du 10 juin n'apparaissait plus sur la version envoyée au CÉ. Elle est encore prévue. C'est une erreur sur la copie envoyée au CÉ. Elle pourrait toutefois changer avec la réorganisation liée aux nombres de bulletins.

Certains membres du CÉ ont demandé aux enseignantes du CÉ leur opinion sur le fait d'avoir deux bulletins au lieu de trois. Mme Sabrina Pozzi trouve ça bien car cela laisse vraiment le temps de connaître les élèves avant de devoir les évaluer. Elle reste en communication avec les parents en tout temps quand même. Les plans d'intervention sont quand même faits trois fois par année, même s'il y a seulement 2 bulletins. Mme Seraphima Tikhomirova trouve ça bien aussi pour apprendre à connaître les enfants compte tenu qu'il y a tout de même une rencontre de parents en novembre.

4.4 PTRDI et travaux

Il y a beaucoup d'activité dans l'école durant les journées pédagogiques. Tous les corps de métier passent un après l'autre pour évaluer les travaux requis.

L'école devra installer une laveuse et sècheuse pour les linges servant à laver les planchers.

Sur le toit, ils vont changer tous les filtres.

Le projet de chaufferie va commencer fin mai, début juin dans le vide sanitaire.

4.5 Suivi COVID

- L'école a dû fermer une classe d'accueil. Les élèves sont revenus à l'école la semaine dernière.
- Beaucoup de parents font tester leurs enfants.
- L'école retourne des enfants à la maison en raison de symptômes et les parents collaborent bien.

5 **Parole aux membres**

5.1 Rapport de la déléguée du Comité de parents du CSSDM

Il y a eu deux rencontres depuis le dernier CÉ.

21 avril

Réunion extraordinaire pour expliquer les raisons de la démission des membres du C-A. Le CSSDM est à la recherche de nouveaux parents mais il n'y en a aucun qui veut se présenter. Un rapport a été produit pour enquêter sur la démission mais les parents, y compris les membres du CP, n'ont pas accès à ce rapport.

29 avril :

Il y a eu plusieurs invités :

- Mme Francine Fleury : directrice par interim du CSSDM
- Mme Michèle Fournier pour expliquer son mandat d'accompagnement et de surveillance de CP et du C-A. Les membres du CP lui ont demandé s'ils pouvaient avoir accès au rapport d'enquête mais elle a répondu que non.
- Un représentant de l'école Saint-Donat : leur CÉ a été dissout et il est venu expliquer la situation.

Le CSSDM indique que le C-A ne peut pas fonctionner sans les parents alors que les parents démissionnaires prétendent le contraire.

M. Luu demande à Mme d'Haïti quelle est la fonction du Comité de parents du CSSDM. Mme d'Haïti va s'informer pour répondre aux membres du CÉ.

5.2 Rapport de la représentante du service de garde

Représentante absente.

5.3 Rapport de l'OPP

En guise de fête de fin d'année, une crème glacée sera offerte à tous les élèves le 18 juin (en cas de pluie, le 22 juin). La crème glacée est fournie par Vire-vent à très petit prix (1\$/portion, 2\$/portion pour les sorbets pour les élèves intolérants au lactose). Une demande de financement a été faite à la Fondation. Avant de manger la crème glacée, les élèves feront une marche dans le quartier.

6. Levée de l'assemblée à 20 h 01 proposée par Mme Delphine Coppé, appuyée par El Mustapha Jaouhar et approuvée à l'unanimité.

Marianne Utiger, secrétaire